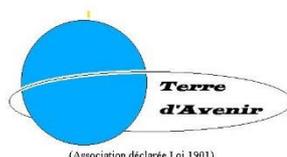


Nouvel aménagement de la forêt domaniale de Valbonne



**Mesures de protection forte portée par
« Terre d'Avenir »**



NOVEMBRE 2023

Sommaire

Préambule

Forêt domaniale de Valbonne Demande de protections

Liminaire

Constat

Objectifs de protection

Analyse des parcelles

Compléments nécessaires

Carte de Cassini

Carte des protections réglementaires

Carte de sensibilité paysagère

Carte des « points chauds » des microdendrohabitats

Carte de l'Unité de conservation génétique

Méthodologie

Synthèse

Carte des forêts publiques

Conclusion

Première classification de l'intérêt des zones à protéger (forêts publiques)

Liste de diffusion

PREAMBULE

L'association « Terre d'Avenir », de Saint-Paulet-de-Caisson, a pour objectifs indéfectibles la protection des personnes, de la nature et de l'environnement, et en particulier, la protection de la forêt domaniale de Valbonne.



Ainsi, chaque année l'association « Terre d'Avenir » organise avec le concours de l'ONF, des enseignants et des Parents d'élève une sortie de sensibilisation à l'environnement pour les enfants de l'école primaire de Saint-Paulet-de-Caisson dans la forêt domaniale de Valbonne.

Les responsables locaux de l'ONF avec bienveillance et professionnalisme ainsi que des membres de notre association, accompagnent plusieurs classes d'élèves au travers du sentier botanique afin de leur faire découvrir les merveilles de biodiversité de ce massif forestier ce qui entraîne beaucoup de questions de leur part Mais beaucoup des nôtres également :

Dans quel monde vont vivre ces enfants ? Dans quelles conditions ? Et surtout, seront-ils au moins aussi heureux que nous ?



75% d'entre eux pratiqueront un métier qui n'existe pas encore ; ils seront soumis au nomadisme, devront se former continuellement, changer souvent d'activité, gérer les formidables avancées de la recherche et en particulier l'explosion du numérique et de l'intelligence artificielle boostée par les applications quantiques, ils devront digérer l'inimaginable artificialisation du monde allant du ChatGpt version « x » jusqu'à la fusion continue du vivant avec la robotique !

Toutefois, devant ces formidables évolutions qu'ils sauront, j'en suis persuadé, gérer au mieux **ils devront en plus assumer nos inconséquences en termes de « réchauffement climatique » et de perte massive de la biodiversité qui sont les véritables dangers pour les générations futures !**

Car si nous analysons nos aveuglements au travers des modifications qui se produisent au cours de l'Anthropocène, nous constatons que ces dernières sont quasiment stables avec des variations minimales jusqu'au début du XVIII^e siècle pour adopter, sous la conjugaison de la croissance de la population mondiale, de nos frénésies consuméristes et l'utilisation de plus en plus importante des énergies fossiles, un type de progression exponentielle qui nous indique avec certitude que, d'ici très peu de temps, l'humanité court au désastre.



Il est urgent de nous ressaisir devant ces phénomènes de « réchauffement climatique » et de pertes importantes en biodiversité, qui ont déjà largement commencé et qui risquent d'entrer par itération dans une spirale infernale que nous n'arriverons plus à maîtriser.

Nous avons conscience que la gestion des forêts reste une partie importante pour la lutte de la survie de notre planète.

Le temps n'est plus aux palabres ni aux procrastinations, il est urgent de changer de paradigme, ne plus considérer l'humain dominant les éléments, la flore et la faune, mais prendre conscience qu'il doit s'inscrire avec humilité à l'intérieur du vivant, sa propre existence étant étroitement liée au reste de la biodiversité.

Il est urgent de changer nos comportements afin de nous inscrire autant dans les préconisations de la COP 27 que dans ses déclinaisons nationales au travers la protection de la biodiversité.



Alors pourquoi ne pas proposer au niveau de l'agglomération du Gard Rhodanien un sanctuaire de protection de l'environnement et de la biodiversité ?

C'est pour cela que les membres de l'association « Terre d'Avenir » demandent avec force et détermination que dans le futur plan d'aménagement du massif forestier de Valbonne la plus grande surface des zones, reprises à la carte de la page 16 ci-après, soit placée en « Réserve Biologique ».

Il conviendra lors des comités de massif d'étudier avec les représentants des mairies concernées l'agrandissement de ces surfaces afin de permettre une cohérence de gestion du massif, une continuité écologique entre zones à haute valeur biologique et surtout créer une surface suffisante afin de maintenir le microclimat de l'ensemble.

En espérant que les générations futures n'aient pas trop de légèretés à nous reprocher!

Gérard Broc

Le président de l'association « Terre d'Avenir »

Forêt domaniale de Valbonne

Demandes de protection

Liminaire

Dans un contexte où :

- la politique gouvernementale réaffirmée insiste sur la nécessaire protection de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique,
- l'ONF s'engage sur cinq axes stratégiques majeurs, dont « **La biodiversité**, car elle est un facteur essentiel de stabilité, de capacité d'adaptation et de reconstitution des écosystèmes, et parce que sa préservation sur le plan des habitats, des espèces et des ressources génétiques représente un enjeu mondial. »

L'association « Terre d'Avenir » relève qu'un de ces engagements est, entre autres, la constitution d'un **réseau de réserves biologiques** représentatif de la diversité des habitats forestiers et associés, cohérent avec les réseaux de réserves naturelles et autres espaces protégés et le maintien d'une densité **d'arbres morts, sénescents ou vieillissants** favorable à la biodiversité.

Constat

L'Observatoire des forêts françaises rappelle que :

- « **Les écosystèmes forestiers constituent le deuxième plus grand puits de carbone de la planète.** »,
- « **C'est l'évolution à la hausse du stock sur pied que l'on appelle communément "puits", et sur la période récente, les forêts françaises sont donc un puits de carbone.** »,
- « **Les 30 premiers centimètres des sols forestiers stockent autant de carbone que tous les arbres...les stocks sont plus élevés dans les forêts anciennes que dans les forêts jeunes.** »,
- « **La protection voire l'extension des surfaces forestières et la mise en œuvre de pratiques sylvicoles permettant d'entretenir ces stocks est un enjeu majeur d'aménagement du territoire et pour les politiques climatiques.** »

Dans la forêt domaniale de Valbonne, on a la présence :

- d'une hêtraie méditerranéenne,
- de tufs,
- de ripisylves,
- d'une « forêt ancienne » qui constitue un puits de carbone important,
- d'associations végétales particulières,
- de végétaux remarquables (plantes vasculaires, lichens, bryophytes, champignons),
- d'animaux remarquables (oiseaux, chauves-souris, batraciens remarquables, poissons, crustacés, insectes).

Son caractère exceptionnel ne fait aucun doute.

A ce titre elle nécessite des mesures de protection fortes.

Objectifs de protection

L'idéal serait que toutes les parcelles correspondant à l'état boisé sur la carte de Cassini (1756-1787, où le secteur des Célettes n'est pas figuré) soient protégées dans le cadre d'une Réserve Biologique.

En effet, la protection des hêtres implique le maintien d'une atmosphère humide très menacée par le changement climatique en cours. Pour cela, il faut que les zones de hêtraies soient entourées d'un massif forestier le plus grand possible qui permet aussi une bonne régulation du cycle de l'eau.

Il nous semble que l'aménagement de la forêt de Valbonne, où il n'y a pas de véritable enjeu financier, devrait avoir pour objectifs une protection maximum et être un véritable laboratoire scientifique en se libérant de la notion de rendement, comme le préconisait déjà Michel Cointat en 1951.

De plus il serait très utile que l'Unité de Conservation Génétique (UGC) du hêtre devienne une unité conservatoire multi-espèces (chênes sessiles, bois précieux : sorbiers, alisiers..., etc.), comme l'a demandé Ivan Scotti lors du Comité de massif du 4 avril 2023.

Toutefois, pour la gestion de l'UCG du hêtre, il nous semble essentiel qu'il y ait une étude complète de la structure d'âge de la population des hêtres car actuellement on n'a aucune donnée scientifique. Une mesure des diamètres en donnerait une bonne estimation, permettant d'en déduire la dynamique de fonctionnement de cette population.

De plus, il est indispensable de rédiger la charte de l'UCG.

Analyse des parcelles

Nous avons fait une première analyse de l'intérêt des différentes parcelles de la forêt avec les documents en notre possession :

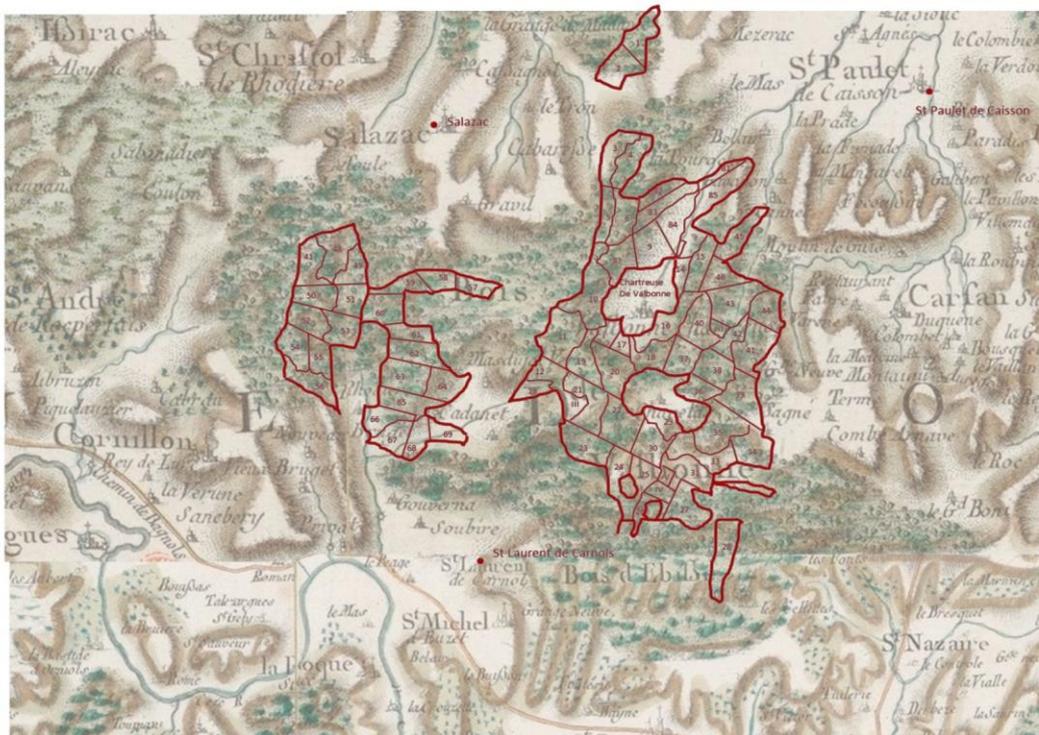
- carte de Cassini (Géoportail),
- cartes de la Révision d'Aménagement de la forêt de Valbonne 2007-2021 (protections administratives, sensibilités paysagères, stations phytoécologiques, peuplements, habitats),
- carte des points chauds des microdendrohabitats (fournie par l'ONF),
- carte des Unités de Conservation Génétique (donnée lors du Comité de massif du 4 avril 2023),
- données de terrain,
- localisation des futaies vers 1800, probablement le ¼ en réserve (Document 7 M 762 archives départementales du Gard. Ce document n'est pas daté. La forêt n'est plus royale, pas encore impériale (ce sera en 1810) donc on doit être vers 1800). Ces limites correspondent approximativement aux parcelles 1, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 20.

A cette époque, la zone avec des belles futaies se trouve autour de la Chartreuse et ses limites sont décrites ainsi :

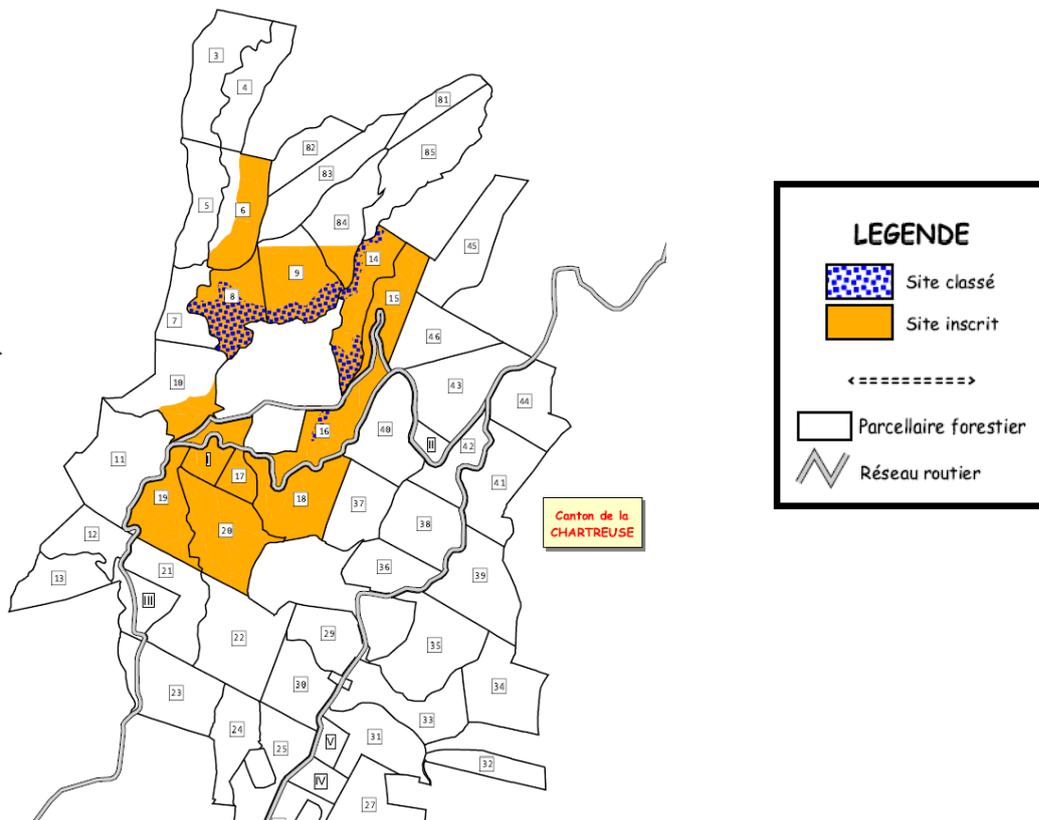
...confronte du couchant le chemin de la Croix dite de Sablet au Mas, et les patus de Salazac ; du marin, la ligne tendante de la Croix dite du Chapelas au Saut de Mulet passant par l'homme mort ; de bise les bois de St Paulet ; du levant, le chemin allant de St Paulet à St Michel.

Compléments nécessaires

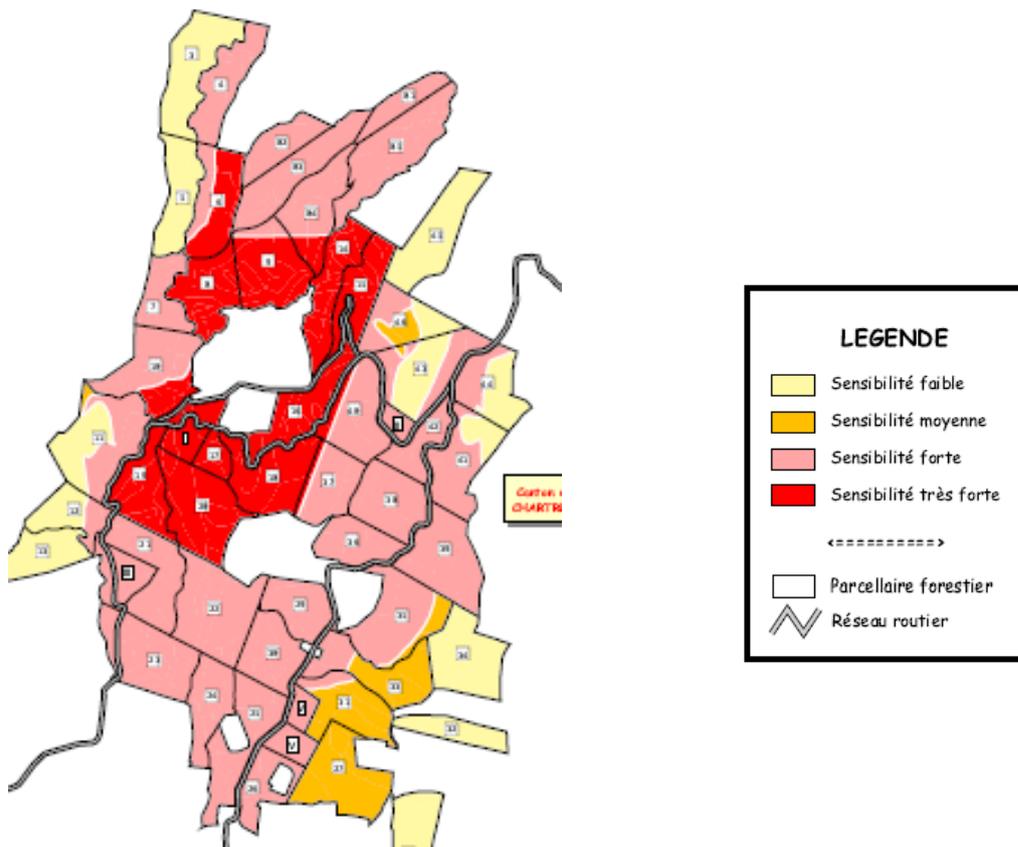
Cette analyse sera à compléter et à préciser avec les résultats des études en cours, notamment celle des associations végétales ainsi que de celles qui nous semblent indispensables à réaliser : inventaires des bryophytes, des lichens, du bois vivant et mort (SDRF = Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières) et de la microfaune du sol.



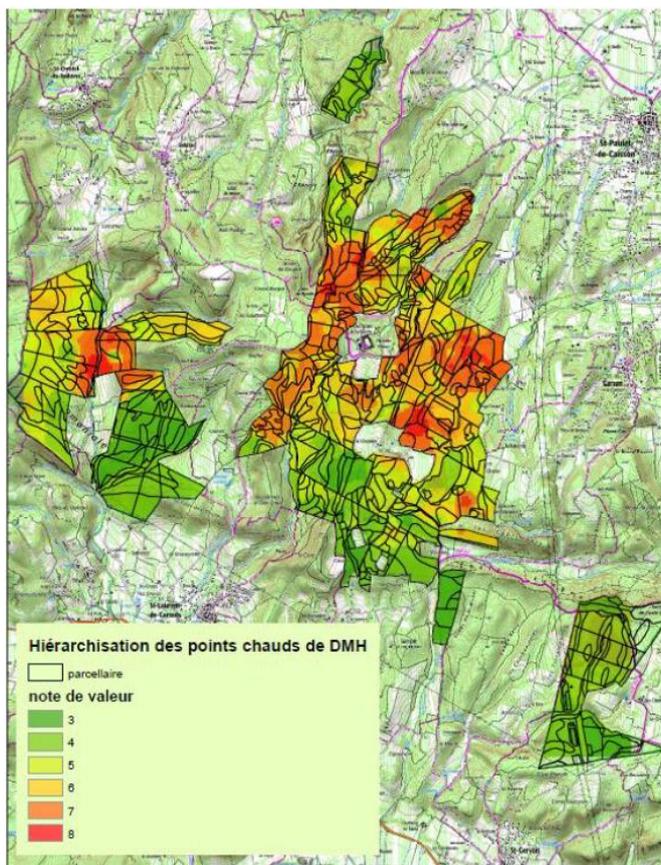
Carte de Cassini



Carte des protections réglementaires

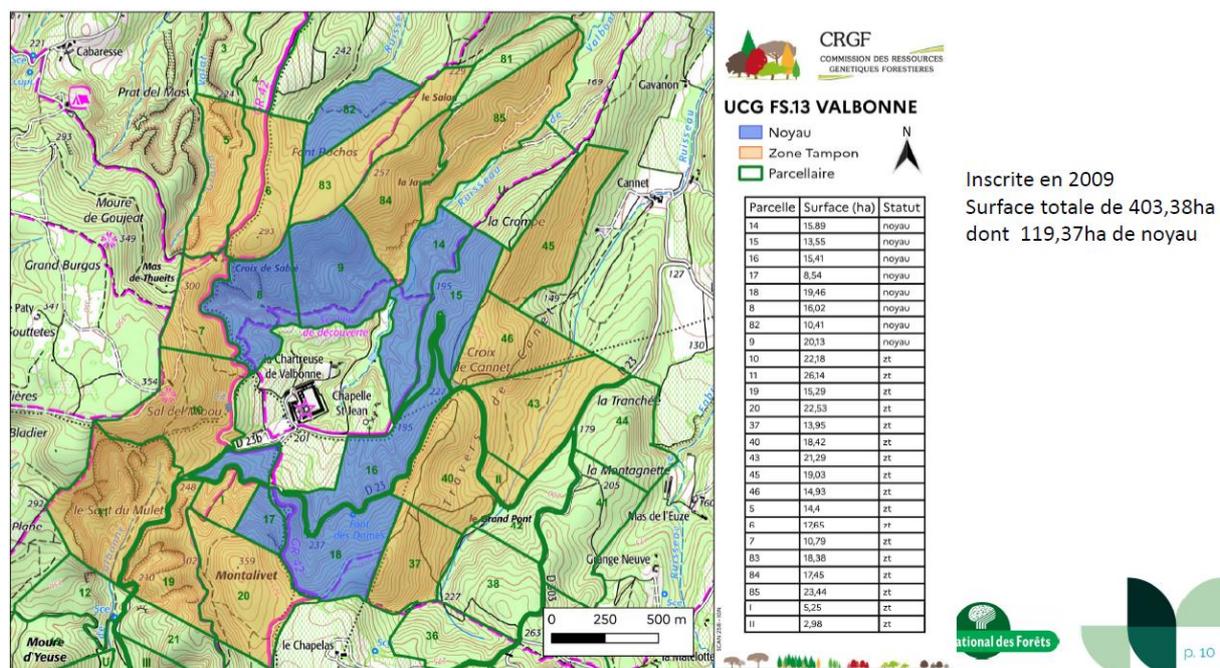


Carte de sensibilité paysagère



Carte des « points chauds » des microdendrohabitats

Il faut recaler cette carte sur les parcelles pour pouvoir définir leur richesse



Carte de l'Unité de Conservation Génétique

Méthodologie

Certaines parcelles ne semblent pas avoir été boisées au XVIII^e siècle : 55-56 (secteur de Rodières), 62 à 65 (secteur du Darboussas) ainsi que les parcelles 81-84-85 qui se trouvent à côté de l'ancienne ferme de la Jasse et dont une partie était probablement des parcelles agricoles.

Elles sont très intéressantes pour étudier les phases jeunes de la sylvigénèse.

Les parcelles 27, 28, 47, 50, 52 et 54 sont actuellement des taillis, de même que les parcelles 70 à 80 (secteur des Célettes) qui devaient être de maigres taillis au XVIII^e siècle.

Le suivi à long terme de ces taillis sans intervention, permettrait l'étude de la dynamique naturelle de ces formations.

Dans la forêt domaniale on peut faire un premier essai d'identification des parcelles présentant un très fort intérêt en fonction des données en notre possession.

Il faut bien noter que les inventaires scientifiques en cours (oiseaux, chauve-souris, insectes, serpents, associations végétales...) devraient permettre d'affiner les propositions.

Pour l'ensemble des parcelles les renseignements sont précisés pour :

- le type de formation,
- l'âge des coupes,
- l'Unité de Conservation Génétique (N = Noyau, zt = zone de transition),
- la sensibilité paysagère (M = moyenne, F = forte, TF = très forte),
- la protection (C = site classé, I = site inscrit).

Synthèse

L'ensemble des données est placé dans un tableau qui permet de mettre en évidence les richesses de chaque parcelle.

Parcelle	Surface (ha)	Type	Coupes	UCG	Sensibilité paysagère	Protection
1	19,37	St Julien, ripisylve				
2	17,03	St Julien, ripisylve				
3	19,41	chênaie verte, ripisylve, hêtre	Pas de coupe depuis + 50 ans			
4	14,64				F	

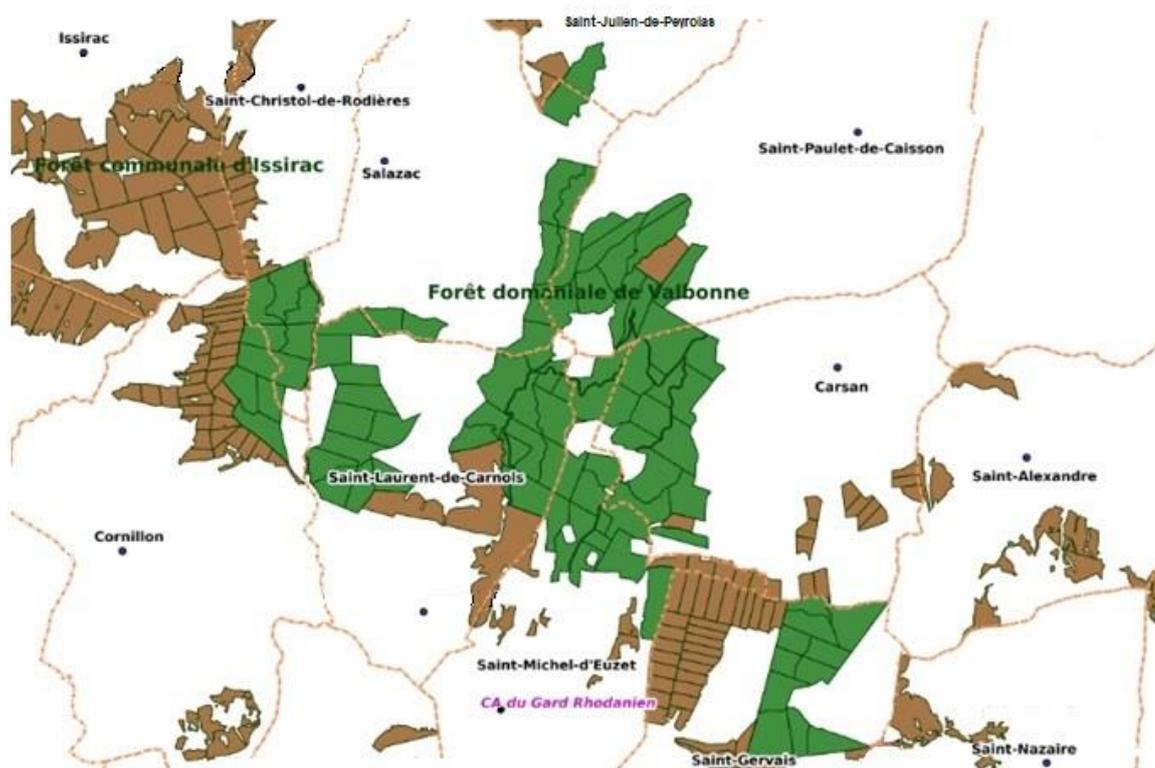
5	13,93	chênaie verte, ripisylve	Pas de coupe depuis + 50 ans	zt		
6	17,37	forêt à houx		zt	F/TF	I partiel
7	10,42			zt	F	
8	15,5	forêt à houx	Pas de coupe depuis + 50 ans	N	TF	C/I
9	19,08	forêt à houx, ripisylve	Pas de coupe depuis + 50 ans	N	F/TF	C/I partiel
10	20,97	chênaie verte	Pas de coupe depuis + 50 ans	zt	F/TF	I partiel
11	25,02	chênaie verte, chênaie à houx, ripisylve	Pas de coupe depuis + 50 ans	zt	F partiel	
12	10,65	chênaie verte, chênaie à houx, ripisylve	Eclaircie récente		F partiel	
13	12,88	ripisylve			F partiel	
14	14,61	hêtre, chênaie à houx, ripisylve	Eclaircie récente	N	TF	C/I
15	13,43	hêtre, chênaie à houx, ripisylve, alisier torminal	Eclaircie récente	N	TF	I
16	15,71	hêtre, chênaie à houx	Eclaircie récente	N	TF	I
17	8,72	hêtre, chênaie à houx, tilleul	Pas de coupe récente ?	N	TF	I
18	18,09	hêtre, chênaie à houx	Eclaircie récente	N	TF	I
19	15,19	chênaie verte, chênaie à houx, ripisylve	Pas de coupe depuis + 75 ans	zt	TF	I
20	22,35	hêtre	Pas de coupe depuis + 75 ans	zt		
21	18,06	chênaie verte	Pas de coupe depuis + 75 ans		F	
22	25,29	futaie chênes pubescent et vert	Eclaircie récente		F	
23	20,62	Fond de vallon			F	
24	12,88	futaie, forêt à houx			F	
25	18,98	forêt à houx			F	
26	9,31				F	
27	20,30	Dynamique taillis			M	
28	20,37	Dynamique taillis				
29	12,53	chênaie verte, chênaie à houx	Pas de coupe depuis + 75 ans		TF	
30	14,24	chênaie verte, chênaie à houx	Coupée en partie 2019-20			
31	15,84	futaie, forêt à houx			M/F	
32	8,75					
33	18,22	futaie, forêt à houx			M/F	
34	19,17	futaie, forêt à houx				
35	23,35				M/F	
36	12,30	chênaie à houx	Eclaircie récente (la moitié) le reste très intéressant (blocs siliceux)		F	
37	14,08	chênaie verte, chênaie à houx	Pas coupée récemment	zt	F	
38	16,82	chênaie à houx, hêtre, ripisylve	Coupée en éclaircie		F	
39	21,06				F	
40	18,52	chênaie verte, chênaie à houx	Pas coupée récemment	zt	F	
41	19,19	forêt à houx			Fpartiel	
42	9,98	chênaie verte, chênaie à houx, ripisylve	Coupée en éclaircie		F	
43	21,40	chênaie verte, chênaie à houx,	Pas coupée récemment	zt	Fpartiel	
44	15,55	forêt à houx			Fpartiel	
45	18,95	futaie, forêt à houx		zt		
46	14,86	chênaie à houx		zt	M/F	
47	17,95	Dynamique taillis			M	
48	22,86	Ripisylve, forêt à houx			Mpartiel	
49	13,73	ripisylve, forêt à houx			M/F	
50	14,50	forêt à houx				
51	13,18	ripisylve, forêt à houx			Mpartiel	
52	15,15	Dynamique taillis				
53	14,72	ripisylve, forêt à houx			Mpartiel	
54	15,05	Dynamique taillis				
55	13,73	Recolonisation zone agricole				

56	17,40	Recolonisation zone agricole			Mpartiel	
57	11,61	Fond de vallon, chênaie sessiliflore				
58	12,11	Fond de vallon, chênaie sessiliflore				
59	14,52	Fond de vallon, chênaie sessiliflore			Mpartiel	
60	17,97	futaie			Mpartiel	
61	12,67					
62	17,88	Recolonisation zone agricole				
63	18,99	Recolonisation zone agricole				
64	16,63	Recolonisation zone agricole			Mpartiel	
65	16,63	Recolonisation zone agricole			Mpartiel	
66	14,04				M	
67	15,87				M/TF	
68	13,90				M/TF	
69	13,59	futaie			M	
70	8,98	Recolonisation zone agricole				
71	24,15	Recolonisation zone agricole				
72	15,51	Recolonisation zone agricole				
73	10,11	Recolonisation zone agricole				
74	12,23	futaie				
75	8,95	futaie				
76	11,45	Fond de vallon, gouffre Vidal				
77	16,06	Fond de vallon, gouffre Vidal, vestiges d'un village et cimetière du 1 ^{er} siècle après JC				
78	27,57	ripisylve				
79	11,13	Recolonisation zone agricole				
80	17,77	Recolonisation zone agricole				
81	7,00	ripisylve, forêt à houx, acquisition par les Eaux et Forêts avant la dernière guerre			F	
82	9,94	hêtre		N	F	
83	18,83	futaie, forêt à houx		zt	F	
84	17,33	ripisylve, forêt à houx, acquisition par les Eaux et Forêts avant la dernière guerre		zt	F/TF	I partiel
85	23,55	ripisylve, forêt à houx, acquisition par les Eaux et Forêts avant la dernière guerre		zt	F	
I	5,22	hêtre, chênaie à houx	Pas de coupe depuis 1933 min.	zt	TF	I
II	2,98	chênaie à houx	Pas de coupe depuis 1933 min.	zt	F	
III	8,72	chênaie verte, ripisylve	Pas de coupe depuis 1933 min.		F	
IV	4,94					
V	3,45					

Il faudra faire particulièrement attention aux tufs et aux ripisylves des fonds de vallon :

- bas des parcelles 11, 12, 13, 19, 23,
- bas des parcelles 38, 42,
- bas des parcelles 57, 58, 59,
- bas des parcelles 76, 77, 78 (zone du Gouffre Vidal, dans le massif des Célettes),
- bas des parcelles 84, 85.

Il serait très intéressant de rajouter certaines parcelles communales qui bordent la forêt domaniale, en adaptant leur plan de gestion, pour créer une continuité écologique. En particulier la parcelle communale de Saint-Paulet-de-Caisson, le long du ruisseau de Valbonne, entre les parcelles 45 et 85 est très intéressante (ripisylve, futaie, continuité des parcelles 14 et 15).



Carte des forêts publiques (Observatoire des Forêts françaises)

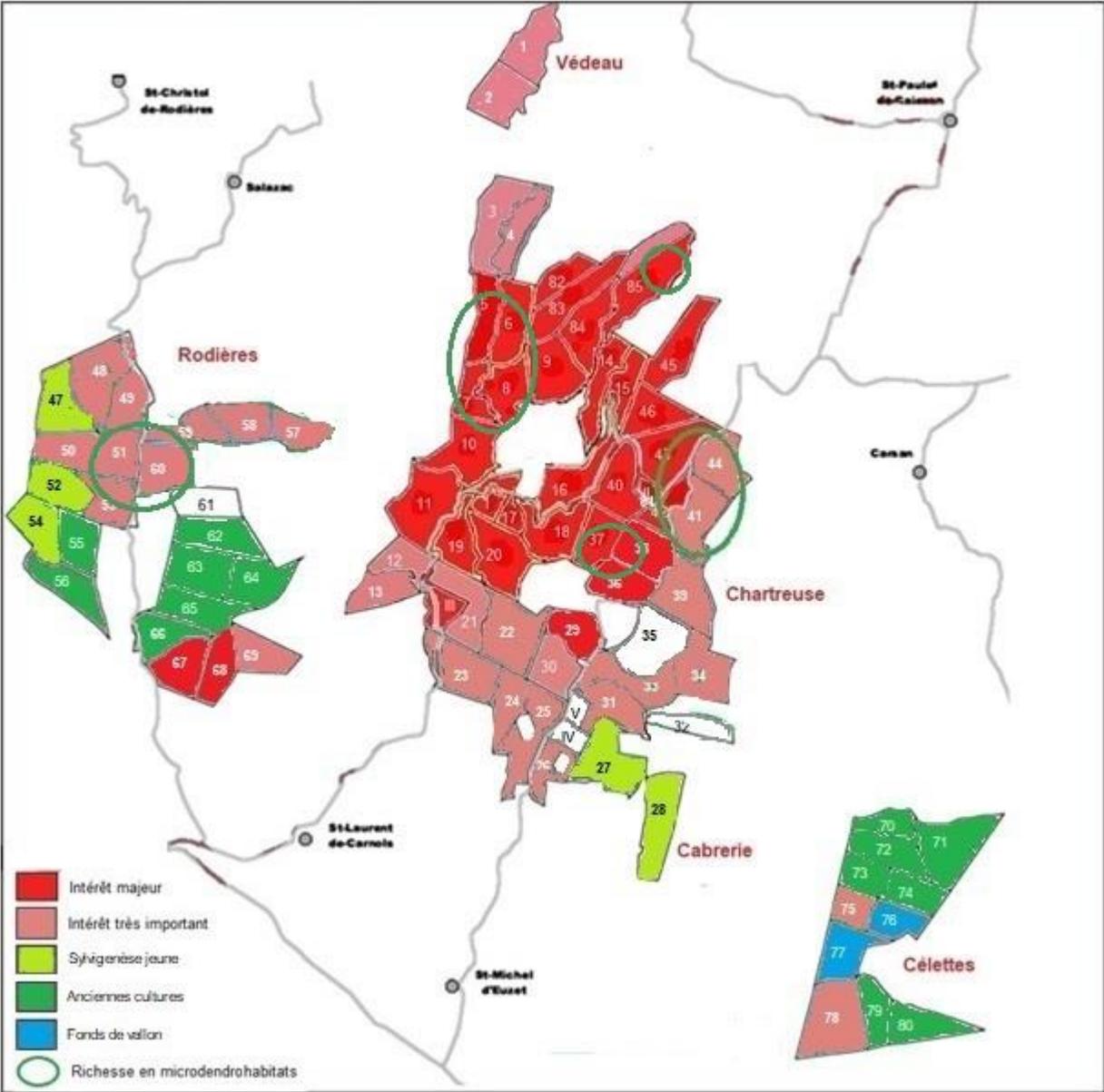
Vert : forêt domaniale de Valbonne

Marron : forêts communales

La synthèse des résultats est présentée sur la carte suivante.

Conclusion

Première classification de l'intérêt des zones à protéger



Avant même que les résultats de toutes les études en cours soient connus, la carte provisoire ci-dessus montre clairement que pratiquement toutes les parcelles ont un intérêt écologique, paysager ou réglementaire.

Pour préserver la valeur patrimoniale de la forêt de Valbonne, nous souhaitons que la plus grande surface possible soit mise en Réserve Biologique.

En outre, il nous semble qu'il faut coordonner la gestion des parcelles communales adjacentes à la forêt domaniale afin d'assurer une cohérence de gestion à l'ensemble du massif forestier et de maintenir les continuités écologiques entre les différents secteurs (Valbonne , Rodières, Célettes).

Enfin, il est indispensable de rédiger la charte de l'Unité de Conservation Génétique du hêtre en y ajoutant d'autres espèces.

Liste des destinataires

Courier postal :

- Mme Guylaine Archevêque, directrice de l'agence Hérault-Gard ONF,
- M. Gaël Bardou, ONF,
- M. Sylvain Mateu, responsable biodiversité, DDTM Gard,
- M. Mathieu Robin, Office français de la biodiversité.

- M. Ivan Scotti, directeur de recherche à l'INRAE.

- M. Jean Christian Rey, Président de l'agglomération du Gard rhodanien.

- MM. les maires des communes suivantes :
 - Carsan,
 - Cornillon,
 - Issirac,
 - Saint-Alexandre,
 - Saint-Christol-de-Rodières,
 - Saint-Gervais,
 - Saint-Julien-de-Peyrolas,
 - Saint-Laurent-de-Carnols,
 - Saint-Michel-d'Euzet,
 - Saint-Paulet-de-Caisson,
 - Salazac.

Courrier électronique :

- Les membres du Comité de massif de la forêt domaniale de Valbonne,
- Les adhérents de l'association « Terre d'Avenir ».

Copie papier :

- Les membres du Conseil d'administration de « Terre d'Avenir ».